

COMMUNE DE BÉDARRIDES

SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024  
DÉLIBÉRATION N°2024-023

AVENANT N°1 AU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023-2025

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCAZION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	19	25	20/06/2024	20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, **Maire**.

Étaient également présents : Patricia NICOLAS Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, **Adjoint** au **Maire** ;

Ainsi que : Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Laure COMTE-BERGER, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Gaëlle RICHARD, , Anthony SUBER, Jean-Yves LAUGIER, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, **Conseillers Municipaux**

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Isabelle DUCRY	qui donne pouvoir à	Laure COMTE-BERGER
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Laurent MUS	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Clotilde COUDENNE  
Jean Louis TARTEVET  
Michel PERRAND  
Maryse TORT

Secrétaire de séance :

Julien LETOFFE

Par délibération n°2022-492 en date du 18/11/2022, le Conseil Départemental de Vaucluse a adopté la mise en place du Contrat Vaucluse Ambition à destination des 151 communes vauclusiennes.

Ce contrat permet au Conseil Départemental de renouveler son soutien financier aux communes afin de favoriser un développement équilibré, durable et solidaire de son territoire.

Par ce contrat, le Département s'attache à poursuivre et à renforcer l'investissement local des communes dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement des services publics, en soutenant des opérations contribuant à l'attractivité et l'amélioration des services et équipements communaux.

Par courrier en date du 06 décembre, le Conseil Départemental de Vaucluse a informé la commune qu'une dotation forfaitaire d'un montant de 242 400,00€ lui avait été allouée.

Celle-ci est répartie de la manière suivante :

- Une part de 20% dédiée à la thématique Transition écologique et énergétique
- Une part de 80% dédiée aux thématiques socles

Sur la phase contractuelle 2023-2025, la commune pourra présenter cinq opérations.

A ce jour, trois projets ont déjà été délibérés lors du Conseil Municipal du 5 avril 2023 :

- ❖ La réhabilitation des équipements pour le complexe sportif par la rénovation du système d'éclairages des stades de rugby, football et courts de tennis ;
- ❖ La réhabilitation des équipements pour le complexe sportif par la remise en accessibilité de la salle de danse ainsi que l'acquisition de défibrillateurs ;
- ❖ L'amélioration de l'accessibilité des services publics par l'aménagement de locaux communaux pour accueillir les bureaux du Centre Communal d'Action Social.

Il est demandé la régularisation du montant du projet portant sur la réhabilitation des équipements pour le complexe sportif par la rénovation du système d'éclairage des stades de rugby, football et des courts de tennis.

En effet, le projet étant moins onéreux que prévu, le montant de subvention sollicité doit être ajusté en fonction du montant définitif.

SOURCES	MONTANT INITIAL HT	MONTANT DEFINITIF HT
<b>REHABILITATION DES EQUIPEMENTS POUR LE COMPLEXE SPORTIF</b>		
Département de Vaucluse	101 484,00	57 720,00 €
Préfecture de Vaucluse - DSIL	33 828,00	0,00 €
Commune – Autofinancement	33 828,00	38 480,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>169 140,00</b>	<b>96 200,00 €</b>

De plus, il est demandé l'ajout des projets suivants :

- ❖ La mise en place d'un système d'alarme « Attentat-Intrusion » dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sureté dans les bâtiments accueillants des enfants ;
- ❖ La réhabilitation du parc de vidéoprotection.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
<b>PLAN DE SECURISATION</b>		
Département de Vaucluse	79 251,39 €	65,15 %
Préfecture de Vaucluse – FIPDR	18 062,90 €	14,85 %
Commune – Autofinancement	24 330,21 €	22,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>121 644,50 €</b>	<b>100 %</b>

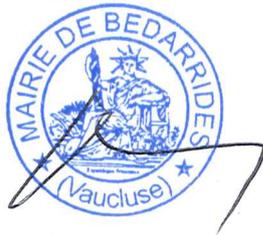
**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** l'avenant N°1 au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025
- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour copie conforme,**

**Date de publication, certifiée exécutoire le**

Le Maire,  
Jean BERARD



Le secrétaire de séance,  
Julien LETOFFE

**RESULTAT DU VOTE :**

Délibération N°2024-	Avenant N°1 au Contrat Vaucluse Ambition	Pour :	25	Unanimité
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication